

SYNDICAT MIXTE DE LA TET - BASSIN VERSANT

Séance du 13 Avril 2023 à 11h00

Salle 2 Carrer de la Font Vella - Rodès (66320)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'an 2023 le 13 avril à 11h00, le Comité Syndical, s'est réuni salle 2 Carrer de la Font Vella - Rodès (66320) sous la présidence de monsieur Pierre PARRAT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été envoyés le 5 avril 2023 aux délégués titulaires du SMTBV ainsi qu'aux délégués suppléants et conseillers communautaires non titulaires (loi informatique et liberté). Toutes les pièces et annexes utiles et nécessaires à la séance, ont été transmises, avec les convocations.

« Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 4 avril 2023 à 17h30 - salle du Conseil Municipal - Mairie de Saint-Félicien d'Avall, le comité syndical, conformément au Code Général des Collectivités, délibère quel que soit le nombre de membres présents ».

Assistaient à la séance

PMMCU	Présents	Mmes Cécile MARGAIL - MM. Jean-Luc GAMEZ - Gilles GUILLAUME - Frédéric GUILLAUMON - Jacques PALACIN - Pierre PARRAT - Alain TROUSSEU
	Absents et suppléés	M. Roger GARRIDO suppléé par M. Daniel ERRE - M. Robert VILA suppléé par M. Michel PEREZ
	Absents et excusés	Mmes Aurélie PASTOR-BARNEOUD - Armelle REVEL-FOURCADE - MM. Jean-Paul BILLES - Jean-Louis CHAMBON - Charles DURAND - Rémi GENIS - Patrick GOT - Stéphane LODA - Théophile MARTINEZ - Patrick PASCAL - Georges PUIG - Max TIBAC - Fabrice TIGNERES
C. C. DES ASPRES	Présent	M. Jérôme DE MAURY
	Absent et excusé	M. Bernard LEHOUSINE
C. C. ROUSSILLON CONFLENT	Présents	MM. Marc BIANCHINI - Alain DOMENECH
	Absent et excusé	MM. René LAVILLE - Gérard SOLER
C.C. CONFLENT CANIGO	Présents	MM. Daniel ASPE - Henri GUITART - Bernard LAMBERT
C. C. CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE	Présente	Mme. Joëlle ESTALA METOIS
	Absent et suppléé	M. Jérôme PALMADE suppléé par M. Yves PELLET
C.C. PYRENEES CATALANES	Absent et excusé	M. Jean-Pierre ASTRUCH
C. C. PYRENEES CERDAGNE	Présent	M. Christian PALLARES
C.C.HAUT VALLESPER	Absent et excusé	M. Alain MALIRACH

Quorum : 19 Délégués **Présents** : 18 délégués

Secrétaire de séance : le comité désigne comme secrétaire de séance : Mme Joëlle ESTELA-METOIS

Pouvoirs : Mme Aurélie PASTOR-BARNEOUD à M. Gilles GUILLAUME - M. Stéphane LODA à M. Pierre PARRAT - M. Fabrice TIGNERES à M. Jérôme DE MAURY

Rapporteur : M. Alain TROUSSEU - 1^{er} Vice-président en charge des finances

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de « la Têt - Bassin Versant »,

Vu la délibération affectant les résultats de l'exercice 2022 du syndicat,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire 2023 présenté au Comité Syndical lors de la séance du 13 mars 2023.

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 transmis avec la convocation au Comité Syndical et présenté ci-dessous,

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 474 143,24	2 351 900,19
+		+	+
R	E		
P	R		
O	T		
S	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	140 367,08	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 262 610,13
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		4 614 510,32	4 614 510,32
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 261 272,68	3 781 549,14
+		+	+
R	E		
P	R		
O	T		
S	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 037 917,84	845 340,77
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 327 699,39	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		4 626 889,91	4 626 889,91
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		9 241 400,23	9 241 400,23

Ayant entendu l'exposé, le comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le budget primitif de l'exercice 2023

Vote : Pour : 21 (dont 3 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé le Président et la secrétaire de séance au registre des délibérations.



M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le



ID : 066-200087286-20230414-202317-DE

Publié le 17/04/2023 sur le site internet du SMTBV